

## liquidation de la communauté

## Par gaby1, le 07/03/2011 à 11:11

le notaire a fait un état liquidati, mais de non conciliation la partie adverse comme à son habitude ne s'est pas présentée.

Maintenant une nouvelle procédure s'engage et bien évidemment va durer : depuis 2001, divorce 2007, en 2011 à nouveau justice.

TROIS BIENS sont dans le partage de la communauté : trois petits appartements, dont un seul est occupé.

Les deux autres ne peuvent être ni loués, ni vendus. et ces appartements ont besoin de travaux d'entretien, et je suis seule à faire le minimum.

Un administateur judiciaire ne peut il intervenir dans une procédure en cours ? pour mettre les biens en vente ?